

A.D.

AMBASSADE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EN SUISSE

Berne, le ..... 192

N°.....

à rappeler dans la réponse

*Recu le 26/1-26.  
à 5 heures du soir.  
27.1.26. M*

L'Ambassade de France a l'honneur de remettre ci-joint à Son Excellence Monsieur MOTTA un texte qui, dans l'esprit du Gouvernement français, répond dans la plus large mesure possible aux préoccupations du Conseil fédéral. Ce texte, s'il était accepté par le Gouvernement Suisse, serait ensuite soumis par le Gouvernement Français au Gouvernement de L'U.R.S.S. ./.

---- 1 p.j. ----

L'Ambassade de France saisit cette occasion pour renouveler à Son Excellence Monsieur MOTTA, les assurances de sa très haute considération.

Berne, le 26 Janvier 1926.

SON EXCELLENCE  
MONSIEUR M O T T A  
Conseiller Fédéral,  
Chef du Département Politique Fédéral,

B E R N E .

